L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

J. F. WEISSE & Co. RUE DE CHARTRES No 73, Entre Conti et Bienville — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 8 OCTOBRE 1861. — J. F. WEISSE, E. DUFOUR, F. LIMET, S. HARDY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
MARDI MATIN, 8 OCTOBRE.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On s'abonne aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par C. H. Samory, 45 et 47 Vieille Levée—Marchandises sèches.

Par Bernard Turpin à 10 heures précises, eaux de vie, vins, sardines, &c. dans la rue St Louis Nos 10, 12 et 14.

Par D. E. Morphy, à 11 heures, sur la Levée, en face de la rue Gravier—foin de l'Ouest et autres foins.

Bulletin.

Nous publions en entier le rapport officiel du général Price sur la bataille de Lexington. Les avantages de cette victoire remportée par les troupes d'Etat du Missouri sur les Fédéraux ont été considérables, et, si nous devons en croire une nouvelle postérieure à la prise de Lexington, un nouveau succès aurait été remporté par cinq mille Missouriens détachés de l'armée de Price et envoyés au-devant d'un corps de 1,500 Fédéraux qui sous les ordres du général Prentiss s'avançaient au secours de Mulligan. Prentiss et ses 1,500 hommes auraient été faits prisonniers.

Le coup a été rude pour le major-général Frémont qui s'est empressé de diriger ses troupes à la rencontre de Price et qui est parti lui-même le 27 septembre de St. Louis pour se mettre à la tête de ses divisions réunies. Nous n'avons pas de nouvelles sur les mouvements respectifs des Missouriens et des Fédéraux postérieurement au 26 septembre. Le *Republican* de St. Louis publie une correspondance de cette date annonçant que les Fédéraux se préparaient à repousser une attaque contre Jefferson City et qu'un corps de 10,000 hommes avaient été expédiés vers cette place à Georgetown et au pont Lamine. On disait à Jefferson que le gouverneur Jackson s'avançait vers Booneville à la tête de vingt à dix mille hommes tandis que Price marchait sur Georgetown avec 20,000 hommes. On s'attendait à quelque grande bataille dès que Frémont serait arrivé dans ces parages avec les renforts qu'il a emmenés de St. Louis. D'après une dépêche de cette ville, Price aurait transporté toute sa cavalerie moins quatre régiments d'infanterie et il aurait organisé son armée avec l'intention de livrer bataille à Fremont.

Dans le Kentucky nous n'avons à signaler d'important que la prise de possession par le général Zollicoffer des salines de Goose Creek, ce qui lui a permis d'expédier une grande quantité de sel au Sud.

Les nouvelles de la Virginie de l'ouest sont toujours assez confuses. Il n'y a de positif que la défaite du général Jackson que nous avons publiée hier, et qui relate un engagement entre les forces sous ses ordres et un corps ennemi de 5000 hommes. Quant à une prétendue bataille entre l'armée de Rosencranz et celle de Lee, la version que les journaux reproduisent d'après le *Norfolk Day Book* du 2 octobre n'a aucune valeur. Car d'après cette version la bataille aurait eu lieu le jeudi 26 septembre et le département de la guerre en aurait certainement été prévenu. C'est la même rumeur déjà démentie qui nous revient d'une autre source. Le seul renseignement certain publié par les journaux est l'extrait d'une lettre du Camp Defiance sur la montagne Big Sewell, datée du 26, et où il est dit que Lee a sept mille hommes et qu'il s'attend à être attaqué par l'ennemi fort de dix à douze mille hommes.

Sur le Potomac on reste dans le *statu quo*. Les journaux du Nord prétendent que McClellan n'a pas l'intention d'attaquer les confédérés. Il attend l'effet des expéditions envoyées par mer sur les côtes du Sud. A moins que l'armée confédérée ne reçoive l'ordre d'attaquer, il n'y aura donc pas de grand engagement de ce côté.

LA VICTOIRE DE LEXINGTON.—Le *Memphis Appeal* dit qu'il a reçu une lettre de Columbus du 29 septembre, dans laquelle on annonce qu'on avait appris à Cairo la capture du général Lincolnite Prentiss envoyé avec 1500 hommes au secours de Mulligan. La division entière aurait été cernée et forcée de se rendre par un corps de 5000 hommes envoyés à cet effet par le général missourien Price. La perte des fédéraux à la prise de Lexington aurait été de 1800 tués et blessés et de 2400 prisonniers.

CAPTURE DES QUATRE PRISONNIERS ECHAPPÉS.—Sur les quatre prisonniers fédéraux qui avaient réussi à s'échapper en venant de Richmond à la Nouvelle-Orléans on en a repris deux à Lanoka; ils étaient armés de revolvers qu'ils avaient réussi à cacher depuis qu'ils avaient été faits prisonniers à Manassas. Ce sont deux jeunes gens du Maine, à l'air intelligent.

Les deux autres fuyards ont été arrêtés à un autre endroit.

DECRET IMPORTANT.—Le juge Giles, de la Cour de District du Maryland, a rendu, le 22 du courant, un long décret au sujet de la goëlette *F. W. Johnson*, dont la condamnation comme prise était demandée. Elle était de Norfolk et le propriétaire se déclarait citoyen des Etats Unis. Le décret restitue le *Johnson* à ses propriétaires, déclare que des Etats Confédérés sont des belligérants et cite à l'appui l'opinion du juge Chase, laquelle dit qu'après la déclaration d'indépendance (le 4 juillet 1776) la lutte devint une guerre entre nations indépendantes et n'était plus une rebellion.

NOUVEAU CANON.—On manufacture à Richmond une nouvelle sorte de canon rayé en métal forgé et roulé en spirale. Le canon ne pèse que 240 livres et peut être manœuvré par deux hommes. Il lance à deux milles et demi et trois quarts au bout de six avec une grande justesse. On a tiré 248 fois de suite avec la même pièce pour l'essayer et l'épreuve a réussi. On combinera l'emploi de ces canons avec le service de la cavalerie, et cette artillerie sera d'un effet terrible.

MALLES POUR L'EUROPE.—Nous rappelons aux personnes qui désirent expédier des lettres en Europe par la voie du Mexique et de la malle anglaise des Antilles, que les lettres doivent être déposées au plus tard demain 9 courant avant 3 heures, rue de la Douane, No 16, à M. Aug. de Mesgriguy.

LE DOCTEUR ARMAND MERCIER.—Nous avons annoncé que le docteur Alexis Mercier, de St Charles, avait été nommé chirurgien en chef de l'hôpital créé à Richmond par la Société Louisianaise pour les volontaires malades ou blessés de notre Etat. Plusieurs journaux de Richmond et même quelques-uns de la Nouvelle Orléans l'ayant désigné seulement par l'initiale de son prénom, beaucoup de personnes ont cru qu'il s'agissait du docteur ARMAND MERCIER, depuis si longtemps connu à la Nouvelle Orléans. Ces quelques lignes ont pour but d'éviter toute confusion à cet égard et de rendre à chacun ce qui lui appartient. Le docteur Armand Mercier n'a pas quitté la ville et il continue à partager ses soins entre sa clientèle et son hôpital de la rue du Cirque.

BATAILLE DE LEXINGTON.
Rapport officiel du général Price.

Quartier général de la garde d'Etat du Missouri, Camp Walace.
Lexington, 23 septembre 1861.

A l'honorable Claiborne F. Jackson, Gouverneur de l'Etat du Missouri.

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence le rapport suivant de l'action qui s'est terminée le 20 courant par la reddition des forces des Etats Unis et des propriétés fédérales à cet endroit, entre les mains de l'armée que je commande.

Après avoir châtié les bandes de maraudeurs de Lane et Montgomery et les avoir chassés de l'Etat, et après les avoir forcés à abandonner le fort Scott, comme je l'ai expliqué en détail dans mon dernier rapport, je continuai ma marche vers ce point avec une armée dont le nombre et l'enthousiasme croissaient chaque jour.

Le 10 courant, comme nous allions camper pour la journée, à un mille ou deux à l'Ouest de Rose Hill, j'appris qu'un détachement de troupes fédérales et de Home Guards marchaient de Lexington à Warrensburg pour voler la banque de cette ville et pour piller et arrêter les citoyens du comté de Johnson, conformément à la proclamation et aux instructions du général Frémont. Bien que mes hommes fussent fatigués par plusieurs jours de marches continuelles et rapides, je résolus de pousser en avant de façon à surprendre l'ennemi à Warrensburg si faire se pouvait. En conséquence, après quelques heures de repos, nous reprîmes notre marche au coucher du soleil; et nous marchâmes sans nous arrêter jusqu'à deux heures du matin. Voyant que l'infanterie dont la plus grande partie n'avait pas mangé depuis 24 heures ne pouvait plus marcher, je la fis arrêter et continuai à avancer avec ma cavalerie. Nous arrivâmes au point du jour en vue de Warrensburg, où nous apprîmes que l'ennemi avait fui vers minuit en brûlant les ponts derrière lui. La pluie commença à tomber. Cette circonstance jointe au fait que mes hommes jeûnaient depuis 24 heures me fit abandonner l'idée de poursuivre l'ennemi ce jour là. Mon infanterie et mon artillerie étant arrivées, nous campâmes à Warrensburg, dont les habitants s'empressèrent de fournir des vivres à mes soldats. Un violent orage retarda notre départ jusqu'au lendemain à 10 heures. Nous poussâmes rapidement en avant, espérant toujours atteindre l'ennemi. Mais voyant que ce serait impossible de le faire avec l'infanterie, je me plaçai à la tête d'un détachement de cavalerie et je continuai la poursuite jusqu'à deux milles et demi de Lexington; ayant appris que l'ennemi était rentré dans cette ville, et l'heure étant avancée je fis repasser mes hommes qu'une longue marche avait fatigués et qui étaient sans provisions.

Au point du jour, le lendemain, une escarmouche très vive eut lieu entre nos sentinelles et les avant postes ennemis. L'engagement menaçait de devenir général. Ne voulant pas risquer un combat douteux quand un court délai rendait le succès certain, je me repliai de deux ou trois milles pour attendre l'arrivée de mon infanterie et de mon artillerie. A leur arrivée, nous marchâmes sur la ville en refoulant leurs avant postes jusqu'en vue de la ville. Là, l'ennemi essaya de nous tenir tête, mais il fut bientôt forcé d'abandonner ses positions et de chercher un abri derrière ses retranchements. Nous primes position à portée de canon du collège, édifice qui avait été fortifié et nous ouvrîmes sur ce point un feu très vif avec la batterie Bledsoe, qui fut noblement commandée par le capitaine Emmett Mc Donald en l'absence du capitaine Bledsoe, blessé à Big Dry Wood, et avec la batterie Parsons, commandée par le capitaine Guibor. Trouvant au coucher du soleil que nos munitions, dont la plus grande partie avait été laissée en arrière en venant de Springfield étaient presque épuisées, et que mes hommes, dont la plupart n'avaient rien mangé depuis 36 heures, avaient besoin de repos et de nourriture, je me retirai au Champ de Foire et fis camper là. Mes chariots de munitions étant arrivés et ayant reçu des renforts, je marchai de nouveau sur la ville le mercredi 18 et commençai une attaque finale contre les ouvrages de l'ennemi.

La division du général Rains occupait une forte position à l'est et au nord-est des fortifications, et de ce point la batterie Bledsoe, commandée par le capitaine McDonald, et une autre batterie commandée par le capitaine Churchill Clark, de St Louis, dirigèrent une canonnade soutenue et efficace contre l'ennemi. Ces officiers et leurs hommes sont spécialement recommandés dans le rapport ci-joint du général de brigade Rains.

Le général Parsons avait pris au sud-ouest des retranchements une position, d'où la batterie du capitaine Guibor dirigeait un feu rapide.

Des éclaireurs et des tirailleurs détachés de ces deux divisions harassaient et fatiguaient l'ennemi et lui coupaient ses communications avec l'eau au nord, à l'est et au sud du collège; ils ont rendu en cela de précieux services.

La division du général Congreve Jackson et une partie de celle du général Steen étaient placées près des deux autres comme réserve, mais on n'eut pas l'occasion de les appeler en action, bien qu'elles fussent constamment prêtes à courir à l'ennemi.

Peu de temps après être entré dans la ville le 18, le colonel Rives qui commandait la 4ème division en l'absence du général Slack, conduisit son régiment et celui du colonel Hughes le long de la rive du fleuve à un point immédiatement au dessous et à l'ouest des fortifications. Ayant été renforcé par le corps du général McBride, et une partie de la brigade Harris, le colonel Rives pour couper la retraite à l'ennemi descendit le long du fleuve pour s'emparer d'un bateau à vapeur placé au dessous des canons de l'ennemi. A ce moment un feu très vif fut dirigé sur lui de la résidence du colonel Anderson, au sommet de la colline, et que l'ennemi occupait comme hôpital, ainsi que l'indiquait un drapeau blanc. Plusieurs compagnies de la brigade Harris et les braves de la quatrième division qui se sont toujours distingués sur les champs de bataille par leur courage, se précipitèrent sur cette maison et s'en emparèrent.

L'importante position qu'on venait de capturer était à 125 yardes des retranchements de l'ennemi. Une compagnie du régiment du colonel Hughes prit possession des bateaux, dont l'un contenait une cargaison de provisions précieuses. Les divisions McBride et Harris prirent bravement d'assaut et occupèrent les collines placées au Nord de la maison Anderson.

La possession de ces hauteurs permit à nos hommes de harasser tellement l'ennemi qu'il résolut de les reprendre et il dirigea contre la maison un assaut couronné de succès et qui leur eût fait honneur s'il n'eût été suivi d'un acte de barbarie sauvage—du meurtre commis de sang-froid et lâchement de trois hommes qui avaient mis bas les armes et s'étaient rendus prisonniers.

La position ainsi reprise par l'ennemi fut bientôt regagnée par nos braves soldats qui en restèrent maîtres jusqu'à la fin de la lutte.

Les hauteurs sur la gauche de la maison Anderson, prises par les divisions McBride et Harris et une partie de la division Steen, sous les ordres du colonel Boyd et du major Winston, furent fortifiées à la hâte par nos soldats qui élevèrent des retranchements comme ils purent.

Dans la matinée du 20, je fis transporter sur les hauteurs des balles de chanvre, avec lesquelles les troupes eurent bientôt fait des retranchements. La batterie du capitaine Kelly fut envoyée à la position occupée par la division Harris et ouvrit de là un feu efficace sur l'ennemi. Ces démonstrations et la marche en avant des barricades de chanvre, qui furent aussi efficaces que les barricades de coton à la Nouvelle-Orléans, attirèrent bientôt l'attention et excitèrent l'alarme chez les ennemis qui firent d'audacieuses tentatives pour repousser nos troupes. Ils furent chaque fois repoussés grâce au courage inflexible et à la détermination de nos soldats.

Dans ces rencontres désespérées, les vétérans des divisions McBride et Slack soutinrent leurs réputations, tandis que le colonel Martin Green, le colonel Boyd, le major Winston et leurs troupes se montrèrent dignes de combattre à côté des hommes qui avaient déjà gagné par leur courage et leur valeur un honneur impérissable dans la sanglante bataille de Springfield.

Un peu après deux heures dans l'après midi du 20 et après 52 heures d'un feu continuel, un drapeau blanc fut déployé par l'ennemi sur la partie des fortifications rapprochée de la position du colonel Green et un peu après un autre fut arboré en face la division du colonel Rives. Je fis immédiatement cesser le feu partout et envoyai un de mes officiers d'état-major savoir l'objet du drapeau parlementaire et ouvrir des négociations si l'ennemi le désirait. Il fut finalement convenu, après quelque délai, par le colonel Marshall et les autres officiers délégués dans ce but par le colonel Mulligan que les forces des Etats Unis mettraient bas les armes et se rendraient comme prisonniers de guerre à cette armée. Ces conditions m'ayant été transmises je les ratifiai et les fis mettre à exécution.

Notre perte totale dans ces séries d'engagements s'élève à 25 tués et 72 blessés. La perte de l'ennemi a été beaucoup plus forte.

Les fruits visibles de cette victoire achetés au prix de peu de sang sont considérables — environ 3500 prisonniers, parmi lesquels sont les colonels Mulligan, Marshall, Peabody, White, Groves, le major Van Horn et 118 autres officiers. 5 pièces d'artillerie et deux mortiers, plus 3000 armements d'infanterie, une grande quantité de sabres, environ 750 chevaux, des équipements de cavalerie, des wagons, des chariots, des munitions, plus de $100,000 de provisions et du matériel. En outre, j'ai obtenu la restauration du grand sceau et des archives de l'Etat qui avaient été volés, et environ $900,000 en espèces, volés à la banque de cette ville et que je lui ai fait rendre.

Cette victoire a démontré l'aptitude de nos citoyens soldats aux ennuyeuses opérations d'un siége aussi bien qu'aux charges et aux assauts.

Ils sont restés 52 heures à ciel découvert, sans tentes ni couvertures, exposés au soleil et à la pluie, en face d'un ennemi vigilant et désespéré, et ils ont attendu patiemment mes ordres pour donner l'assaut aux fortifications. Aucun général n'a jamais commandé une armée plus courageuse. Elle se compose du meilleur sang et des hommes les plus braves du Missouri.

Quand tous, officiers et soldats, se sont si bien comportés comme cela est connu de votre Excellence (qui était avec l'armée pendant toute la période embrassée dans ce rapport), il est impossible de mentionner spécialement des individus, sans avoir l'air de faire des distinctions injustes. Mais il me sera permis d'exprimer mes obligations personnelles à mes aides de camp volontaires aussi bien qu'à ceux de mon état-major pour l'efficacité de leurs services et la promptitude avec laquelle ils ont transmis tous mes ordres.

J'ai l'honneur, etc. STERLING PRICE,
Major Général Commandant.

Par le Télégraphe.
DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE
(DEPECHES DE NUIT)

Nouvelles de Richmond.

Richmond, 7 oct.—La convention du Railroad appelée à la demande du Gouverneur, s'est réunie le 4 à Chattanooga. Elle a décidé que le prix uniforme de transport des marchandises, serait de 20 cents par cent milles pour cent livres.

Le département de la marine a reçu une dépêche confirmant la capture du steamer des Etats-Unis *Fanny*, sur les côtes de la Caroline du Nord, après un court engagement, par les troupes du général Lynch.

Le département de la guerre a reçu du général Jackson, une dépêche datée du 3, de Greenbrier River, confirmant la victoire remportée par les troupes du Sud. La bataille a duré 4 heures. Il y a eu 4 tués et 20 blessés.

Le Dr Warren Stone, l'ex-juge John A. Campbell, sont arrivés ici.

John C. Breckenridge et William Preston, étaient à Knoxville samedi.

Il a été introduit des demandes de séquestre à Richmond, pour une valeur d'un demi-million.

CHRONIQUE LOCALE.

Rapport du Grand Juri.—Le rapport du Grand Juri, dont nos lecteurs trouveront de longs extraits dans notre partie anglaise, est plein d'observations du plus haut intérêt. Mais nos autorités municipales ont été si souvent sourdes à la voix du Grand Juri, que nous ne savons si nous devons espérer qu'elle sera enfin entendue.

Nous allons donner la substance de ce remarquable rapport:

Pendant les trois derniers mois, le Grand Juri a trouvé lieu à poursuivre dans les cas suivants: Meurtre, 2 cas; rapt, 1; propos incendiaires, 1; assaut avec intention de commettre un rapt, 1; décharge d'une arme à feu avec intention de donner la mort, 1.

Parlant ensuite des maisons de jeu, le rapport dit que les lois qui règlent actuellement la matière, sont tellement insuffisantes qu'elles semblent être une véritable dérision; que, malgré la législation, il existe, au su et connu de tout le monde, un nombre considérable de maisons de jeu clandestines où nos jeunes gens de famille vont se ruiner impunément. Si nous devons prohiber le jeu, ajoute le rapport, prohibons-le sérieusement et que nos législateurs nous donnent des lois précises et qu'on ne puisse pas éluder. Si au contraire nous devons continuer à le tolérer, autorisons les maisons de jeu, et en les rendant publiques plaçons-les sous la surveillance de la police. De cette façon, nous éviterons les abus et les fraudes dont tant de personnes sont victimes, en même temps que le trésor public s'enrichira des licences qu'auront à payer ces mêmes maisons.

Quant à poursuivre les délinquants dans l'état actuel des choses, ce serait un travail d'hercule. Il y a trop de coupables.

En ce qui regarde les billets de loteries nous n'avons eu à examiner aucun cas de ce genre, le blocus ayant, dans ces derniers temps, empêché l'importation des billets de la loterie de la Havane.

Pour ce qui est des tireuses de cartes, diseurs de bonne aventure, clairvoyants ou clairvoyantes, astrologues, &c, nous ne saurions trop recommander à nos législateurs de faire disparaître du sein de la communauté ces effrontés charlatans qui prélèvent un injuste tribut sur la population et portent le trouble dans les familles.

Nous signalerons également les dangers qui résultent de la vente des spiritueux à nos esclaves, et nous recommandons qu'il soit fait à cet égard des lois portant une pénalité plus sévère.

Enfin, en ce qui regarde les passeports, nous n'avons que peu de chose à dire pour le moment, les cas qui nous ont été soumis n'offrant, à l'exception d'un seul, que des preuves insuffisantes, ceux qui trahissent le Sud étant probablement trop prudents pour se faire connaître.

Le Grand Juri parle ensuite de la condition des divers établissements publics qu'il a visités. Il se plaint de la condition des cellules de la prison de police du poste Tremé, et recommande qu'il soit fourni des lits de fer aux malheureux détenus à l'asile des fous de cette ville, qui manquent de ces objets nécessaires à leur santé. A l'égard de la Maison de Refuge des jeunes garçons, le Grand Juri dit: "Au moment de notre visite, nous avons trouvé les enfants à dîner, et nous avons vu avec peine que la nourriture, quoique saine, leur était trop parcimonieusement mesurée, et beaucoup de ces enfants se plaignent de n'avoir pas assez à manger.

Nous avons remarqué en nous promenant par la ville, ajoute le rapport, que dans le Troisième District les fontaines destinées à donner de l'eau aux pompes en cas d'incendie, sont d'une rareté regrettable et qui met en danger les propriétés des citoyens de ce district.

Enfin, en ce qui regarde les maisons de *rendez-vous* qui déshonorent nos principales rues et dont se plaignent un si grand nombre de nos concitoyens, nous espérons que les autorités prendront les mesures nécessaires pour les faire disparaître ou tout au moins pour exiger qu'elles soient éloignées des centres de la population honnête.

Le rapport se termine par des félicitations adressées à l'A[illegible] noldo, au Député Shérif Seichanaydre et aux autres officiers.

Passeports.—Le surintendant du chemin de fer de Jackson annonce aux personnes qui désirent quitter la ville, que conformément aux ordres reçus de S. E. le Gouverneur, il ne sera pas vendu de ticket, à partir de demain, à moins qu'on n'ait un passeport du Gouverneur de cet Etat. Les passeports seront délivrés au bureau du Gouverneur de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Orleans Good Will Fire Guards.—Une nouvelle compagnie de milice vient de se former en cette ville sous le nom de Orleans Good Will Fire Guards. Hier soir, cette compagnie, au nombre de 120 hommes, a procédé à l'élection de ses officiers. Ont été élus:—Capitaine, Benjamin Faith, 1er lieutenant, Henry Œ Sendel; 2d lieutenant senior, Moses Buckley 2d. lieutenant junior, Henry Schey.

Nous remercions cette compagnie des honneurs dont elle a bien voulu honorer l'Abeille en passant hier soir devant nos bureaux.

Première Cour.—Le Grand Juri ayant fait son rapport, les citoyens dont les noms suivent ont été choisis pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre:

F. Van Benthuysen, foreman,

S. A. Rherer,	M. Roth,
John Moore,	Louis Salina,
Fred. Losbarge,	Jos. Flint,
Richd Yale,	Thos H. Barker,
Chas Black,	J. E. Campbell,
Isaac Wolf,	Thos Foster,
P. O. Lebatut,	W. N. Rodgers,
	W. H. Burnett.

Le juge a prononcé les sentences suivantes:

T. W. Carver, qui s'était déclaré coupable d'assaut avec intention de tuer, a été condamné à un an de prison.

Thomas Cosgrove, assaut et batterie—un an de prison.

—Le ministère public n'a pas trouvé lieu à poursuivre Mary Ann Kelly, Mary Chartres et Mme Frank.

Recorder Gastinel.—L'instruction de l'affaire "Elizabeth Koffar contre Catherine et Henry Shaw" a établi que vers le 6 avril dernier, la plaignante confia à Catherine deux cent cinquante-deux piastres dont elle ne put ensuite se faire rendre que trente piastres qui lui furent remises par le mari de Catherine. Le magistrat a rendu le décret suivant: "Ayant considéré avec soin les preuves et la loi qui a trait à l'abus de confiance; je suis venu à la conclusion que la poursuite a établi que Catherine Shaw et Henry Shaw sont coupables de l'abus de confiance dont les accuse Elizabeth Koffar. Je les renvoie par conséquent devant la Première Cour de District en vertu de la clause 82 des Revised Statutes de 1856, p. 146."

José Maria Lopez et Gregorio Hernandez qui se sont battus dimanche soir, dans la rue des Remparts, ont été condamnés, comme vagabonds, à deux mois de détention au work house.—Hernandez a reçu pendant la bagarre, un coup de couteau derrière la tête.

Paragraphes.—M. Soraparu, député de M. Beach, a formé hier un juri qui a examiné le cadavre du nommé assassiné par son camarade, dimanche dernier, dans la rue de la Vieille-Levée. Le Dr. Bordo a fait l'autopsie. Les témoins sont convoqués pour aujourd'hui, à midi, au bureau du Coroner. On dit que le watchman du marché aux légumes avait, à deux reprises différentes, empêché le soldat de faire feu en enlevant la capsule, mais alors pour que le fusil pas arrêté afin de prévenir un crime!—Le coupable se nomme Regular Minter. Il est en prison et sera jugé par une cour martiale, aux casernes.

—Le capitaine Wash Marks lève en ce moment, pour le service actif de l'Etat, une compagnie qui portera le nom de Twiggs Rifles, Co. B. Il a fallu bien peu de jours pour former la compagnie A. Le capitaine Marks a déjà servi en qualité de lieutenant de Washington Light Infantry. Le quartier général est au Pelican Cotton Press, à l'encoignure des rues Ste Marie et Nile-Levée. Chaque homme, en s'inscrivant une fois sur la liste, reçoit dix piastres comme prix d'engagement.

—Il vient de s'organiser une nouvelle compagnie de cavalerie. Les officiers sont: capitaine, W. H. Berthe et; 1er lieutenant, Thos. A. Boylan; 2d lieutenant J. M. French.

—La quête faite, à la demande des Dames de la Providence, à l'Eglise des Jésuites, après la grand'messe, a produit cent soixante-deux piastres.—Une autre grand'messe a été chantée, hier matin, à sept heures, à l'église St-Augustin, pour le succès de nos armées. Une quête y a été faite au profit des volontaires de la Louisiane.

FEUILLETON.
LA FILLE DE SATAN.
III—Suite.

Elle promenait son regard triste sur le triste paysage.

A cent pas, à sa gauche, était la chapelle de Notre Dame des Champs, humble réduit, où la Vierge reine du monde semblait s'être faite ermite. Le rayon du couchant décroissait sur ces vieilles pierres. les hirondelles venaient, après maints cercles décrits sur le faîte, y chercher leur alcôve; de longues herbes pendaient en gerbes de toutes ses fentes; et les chèvres, dressées sur leurs deux pieds, broutaient les murs du temple.

Tout près de là s'élevait un bouquet d'arbres, au milieu d'une quantité de troncs coupés vers la racine. Des broussailles traînaient sur le sol des ombrages abattus que rien n'avait remplacé; puis le terrain ondoleux allait promener ses ronces, ses bruyères entre des taillis plus ombreux et plus touffus à l'horizon. Des débris de pierres et d'arbres semaient cette terre, qui n'était plus la forêt et n'était pas encore la ville.

Cependant, pour madame de Chantal deux figures vinrent animer le paysage.

Deux jeunes filles bien enveloppées de leurs mantes à capuchons sortirent de la chapelle.

A cette distance on ne pouvait rien distinguer de leur figure ni même de leur condition: mais dans leur attitude, leur démarche, on les voyait calmes et recueillies, parce que l'usage fréquent d'aller faire des neuvaines à Notre-Dame-des-Champs leur rendait cette dévotion toute simple et le chemin à frayer des plus faciles.

Elles tournèrent un peu vers les chênes où étaient attachées des mules que madame de Chantal n'avait pas remarquées et que sans doute ces deux pèlerines allaient prendre.

A cet instant, un carosse avec son attelage, ses gens, sortit tout à coup de derrière la gerbe de chênes, et avec tant de spontanéité, qu'on ne pouvait savoir d'où il venait ni comment il était là.

Des valets ouvrirent la portière; en même temps d'autres, saisissant les deux jeunes filles par le corps léger des jeunes filles, les soulevèrent pour les jeter dans la voiture.

Là, il y eut un moment de lutte cruelle; l'une de ces faibles enfants étendit les bras avec désespoir, tordit sa taille mince et flexible dans les bras qui l'étreignaient. Des cris altérés par l'éloignement percèrent pourtant l'espace.

La portière se referma sur les deux victimes.

Les gens de l'équipage s'élancèrent sur le siége, sur le marchepied, sur des chevaux qui l'escortaient. La bride lâchée, l'éperon enfoncé firent partir comme un trait le tourbillon, où se confondaient bêtes et gens, tous galonnés, bigarrés, chatoyants.

Et tout disparut dans le fond de la campagne.

Madame de Chantal, sans songer à ce qu'elle faisait, franchit la salle, descendit en courant l'escalier, vint à la même minute se jeter sur la route.

Mais là, elle s'arrêta subitement, en regardant du côté de la chapelle.

Elle était accourue au secours de ces jeunes filles amenées par leur dévotion dans cet endroit désert, où elles étaient facilement tombées aux mains des ravisseurs. Mais que pouvait-elle faire? ses pas assurément ne pouvaient lui faire rejoindre l'équipage; son bras plus sûrement encore ne pouvait lutter contre la force de ces hommes armés...... Envoyer son lourd carrosse et ses pauvres laquais sur leurs traces était aussi inutile à penser...... Elle n'avait donc fait que céder à un entraînement insensé de son cœur.

Et cependant son cœur l'avait bien guidée.

A cet instant même, arrivait Georges de Rosny, que François de Sales, comme on en était convenu, avait engagé aller rejoindre les deux dames pour les escorter au retour.

Pourtant, en arrivant près de madame de Chantal, que sa profonde et respectueuse amitié lui faisait toujours rechercher avec empressement, Georges portait sur ses traits une expression de tristesse et d'inquiétude inaccoutumée.

La baronne n'eut pas le temps de s'en apercevoir. Elle ne vit que le capitaine des gardes accompagné de deux des hommes de sa compagnie, et elle jeta une exclamation de joie en s'écriant:

—Là! là!...... du côté de Montrouge...... une voiture emmène deux jeunes filles enlevées à la chapelle!

—Est il possible, madame!...... je vole à leur secours, dit Georges, tiré de sa préoccupation par un devoir à remplir.

—Quel bonheur! monsieur de Rosny, vous pourrez arrêter cette voiture?

—Oui, oui, madame.

—Les ravisseurs sont nombreux et forts, sans doute...... c'est égal, il faut leur faire rendre leurs victimes.

—Je le promets!

Et Georges, suivi de ses deux gardes, s'élança comme un éclair dans la direction indiquée.

IV
L'AVERTISSEMENT.

Avant de suivre Georges de Rosny dans son expédition armée, qui aura bientôt un résultat décisif, car il est lancé comme le trait le plus rapide sur la trace des ravisseurs, nous devons expliquer la disposition d'esprit dans laquelle il se trouvait à son arrivée, et pour cela remonter de quelques moments le cours de la journée.

Georges allait souvent à l'hôtel de Montbarre, mais tous les jours il quittait le Louvre pour aller un moment errer dans la rue Jean-Tison.

Dans cette étroite ruelle, où il ne passait pas un passant toutes les heures, pas une voiture par année, on pouvait se promener à l'aise. Le mur du jardin de l'hôtel la bornait dans une partie de son étendue, et les arbres débordaient la clôture. Georges avait besoin de prendre l'air de ces arbres; le respirer était indispensable à sa vie.

Il pensait toujours que la jeune duchesse de Montbarre parcourait en ce moment là son jardin. Il partageait l'ombre des branchages avec elle; les acacias qui semaient leurs fleurs roses à ses pieds les laissaient aussi tomber devant ses pas; il ramassait ces fines pétales qui venaient d'elle; il les serrait ardemment dans sa main, il les portait furtivement à ses lèvres, en entr'ouvrant à peine les doigts, pour qu'on ne le vit pas, il n'y avait personne là, mais pour ne pas se voir lui-même, dans sa faiblesse, adorant une petite fleur des airs, par la folle idolâtrie de l'amour.

Puis il croisait les bras et allait à pas lents, en s'appliquant à sentir passer sur sa tête le souffle de vent qui venait d'envelopper les cheveux de la jeune duchesse; ou bien il s'arrêtait et jetait un regard passionné, un regard plein d'extase vers le ciel, parce que ce jour splendide était celui qui éclairait Lucia.

Ce matin là, Georges étant retenu au Louvre par son service, s'était peu aperçu de l'agitation de la ville; d'ailleurs, blasé comme tout le monde avec ces troubles populaires qui étaient le fond de la vie parisienne, avec ces revirements continuels de l'opinion publique, il ne pouvait y voir de danger sérieux pour le premier ministre.

Dans l'après-midi, lorsqu'il sortit, tout était calme; il alla, comme de coutume, prendre l'air de ses arbres.

Dans un moment où il était arrêté sous les branchages et plongé dans son ravissement ineffable, il entendit près de lui ces mots prononcés d'un ton âpre et sec:

—Elle a fait mourir les trois autres; veut-elle tuer encore celui ci?

Georges tressaillit à cet accent lugubre qui brisait sa rêverie, comme un coup de marteau frappant sur un doux chant de romance.

En regardant autour de lui il ne vit personne dans la rue.

Surpris et regardant encore, il se hâta de s'éloigner de cette place.

En quittant la ruelle seulement, il vit un homme qui en sortait en même temps que lui. C'était assurément cet individu, malgré son invisibilité précédente, qui avait prononcé ces bizarres paroles.

Mais Georges ne pouvait l'interroger, lui demander compte de sa réflexion étrange; rien n'annonçait que dans les paroles qu'il s'adressait à lui même il fût question de mademoiselle de Montbarre et du capitaine de Rosny, plutôt que de toutes autres personnes, parfaitement étrangères, dont se serait entretenue sa pensée.

Les mots entendus par Georges n'avaient absolument aucun sens; puis il n'avait aucun droit de faire rendre raison de paroles jetées au vent.

En même temps, Georges avait marché vite pour dépasser cet homme et voir son visage. En tournant la tête vers lui, il reconnut un officier de la maison du duc de Sully, nommé Mortaix, homme d'un âge mûr, d'une figure recommandable, depuis peu de temps attaché au service du ministre, et qui ne montrait pas moins pour lui un immense dévouement.

Le capitaine, bien moins disposé encore à oser l'interroger, tourna vivement vers le Louvre et rentra chez lui.

Il ignorait entièrement quelle portée pouvait avoir cette triste énigme de la rue Jean-Tison; mais si malheureuse qu'elle ne fût pas connue, il redoutait bien plus que ce qu'il connaissait de la maison de son père que d'un étranger qu'il n'eût jamais dû revoir.

Rentré dans sa petite chambre d'officier des gardes, il s'accouda sur sa table de travail et pencha la tête dans ses mains, en proie à une inquiétude, à un serrement de cœur inexplicables, mais qui ressemblaient à de la terreur.

L'ignorance dans laquelle il était du caractère, de l'âme de Lucia, de toute la partie morale de son être, lui avait été dès les premiers jours une peine extrême; maintenant qu'il l'a voyait bien plus souvent avec ce contraire de vantage, il l'ignorait encore plus de son ignorance, et souvent il s'en irritait.

Ces vagues paroles de la rue Jean-Tison qui assurément ne s'adressaient point à mademoiselle de Montbarre, et qui à présent semblaient à Georges presque une illusion, lui faisaient penser cependant qu'on pourrait l'accuser sérieusement, et qu'alors il n'aurait aucun moyen de la défendre.

On ne pourrait briser une lance pour la beauté d'une femme qu'on n'aurait jamais vue que voilée; ainsi, de quelque laideur, de quelque faute qu'on accusât l'âme de Lucia, il ne pourrait combattre pour cette âme qu'il n'avait jamais vue.

Tandis que Georges était livré à ces pénibles méditations, un amer sourire passa sur ses lèvres.

Son regard, en se levant, venait de rencontrer un petit médaillon d'or, passé à une ganse noire qui était suspendue à sa cheminée.

Il avait toujours laissé là cet objet de peu de valeur, trouvé il y avait bien longtemps dans le Jura, sur la route de Noirfitte à Lons le Saulnier. François de Sales, alors tout jeune homme comme lui, l'avait engagé à rejeter dans l'herbe ce bijou inconnu, marqué d'un signe infernal, qui pouvait lui porter malheur; et lui l'avait gardé suspendu dans sa chambre pour braver son ami en badinant, et il ne voyait qu'il en arriverait point malheur du tout.

—Ah! pauvre petit médaillon! disait-il en ce moment, tu as beau porter entre tes feuilles d'or le nom de Satan...... ou de Lucifer...... je ne m'en souviens plus guère...... la puissance infernale est bien faible sur moi...... C'est de plus près que me vient le danger, c'est du secret que renferme la nature de Lucia...... secret infernal caché dans son sein que la légende infernale dans leur métal...... Je lui appartiens, je lui suis enchaîné au point de devenir heureux ou misérable à son vouloir, au point de devenir tout ce qu'elle voudra faire de moi...... Elle peut mon malheur, elle peut ma mort, selon ce qui réside au fond de cette âme...... Et cette âme je ne la connais pas!

Ce fut dans cette solitude inquiète que François de Sales trouva son ami.

Le digne évêque était pour Georges un confesseur, comme on comprenait ce titre dans l'origine; c'était un homme plus grand, plus éclairé, qui recevait la confidence de ses sentiments intimes, de ses secrètes pensées, et lui donnait en retour le sacrement de ses saints conseils, la bénédiction de sa haute sagesse.

Ils s'entretinrent longtemps de cet amour impérieux, qui était devenu le maître de Georges, l'arbitre de sa destinée.

Puis le prélat lui fit part du léger service qu'attendait de lui sa noble amie, madame de Chantal, et les personnes qui l'accompagnaient dans son excursion hors des murs.

Le soir approchait; le capitaine de Rosny prit deux de ses gardes, monta à cheval et se rendit dans les parages de Notre-Dame-des-Champs.

Mais toujours possédé malgré lui de cette tristesse laissée par l'incident de la journée, tristesse qu'il jugeait presque superstitieuse, et qui ne demeurait pas moins en lui.

C'était donc là ce qui causait l'altération de ses traits lorsqu'ils arrivait vers la maison du magicien.

Mais maintenant, Georges laissait ce nuage derrière lui, dans l'ardeur exclusive d'un devoir à remplir et la course impétueuse qu'il fournissait pour faire rendre leurs captives aux indignes ravisseurs.

(*A continuer*) CLÉMENCE ROBERT.

Décédé, hier à midi et demi, EDOUARD PLANCHARD Sr, à l'âge de 58 ans. Les amis et connaissances des familles Planchard, Lamothe et Trépagnier, sont priés d'assister, sans autre invitation, à l'enterrement, qui aura lieu cette après-midi, à 4 heures et demie précises. Son corps est exposé rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine No 97.

Décédée hier, à huit heures du matin, à l'âge de 38 ans, ROSA CHEVALIER PARISE, épouse de PIERRE LABORY, charpentier. Les amis de la famille sont priés de vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à quatre heures précises du soir. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue de l'Esplanade, No. 96, entre Bourbon et Dauphine.

Décédé hier matin, à 11 heures 3⁄4, à l'âge de 36 ans, HENRY DUDOUSSAT, natif de Pedenac, Département de la Gironde (France). Les amis et connaissances ainsi que ceux de son frère Auguste Dudoussat, de son beau frère Henry Hubert, et de la famille Sudrie, sont invités, sans autre invitation, à assister à son convoi et enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures précises. Son corps est exposé à sa résidence encoignure Bayou et Villeré.

LÉGION FRANÇAISE. —5me Compagnie— La Compagnie se réunira aujourd'hui, à son local habituel, encoignure Toulouse et Bassin, à 3 heures précises, afin d'assister aux funérailles de feu H. DUDOUSSAT, membre de la compagnie. Les membres des autres compagnies de la Légion sont invités à se joindre à ceux de la 5me—Tenue militaire. 8oct—1

ATTENTION.

L'attention du commerce est appelée sur la continuation de la vente à l'encan par Bernard Turpin, au magasin de MM. Queyrouze et Langsdorff, rue St Louis Nos 8, 10, 12 et 14, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures précises.—Vins, eaux de vie, whisky, liqueurs, groceries, &c, &c.

L'attention des acheteurs est appelée sur la foin par D. E. Morphy, encanteur, vendu ce matin à 11 heures.

VANTE SANS RESERVE.
Marchandises sèches, étrangères et américaines.
L'ATTENTION particulière des acheteurs est appelée à la grande vente sans réserve de marchandises sèches étrangères et américaines qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures, aux salles d'encan de H. Samory, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée. Conditions à la vente. 8oct

AUX DAMES.
Vente pour cause de liquidation.
LE stock entier de cheveux, comprenant nattes et tresses, bonnets, [illegible], bandeaux, &c., un bel assortiment de peignes riches en écaille et en ivoire, peignes perles de fantaisie, épingles dorées, bracelets, colliers, en or et en argent, gants, &c.—le tout de la dernière importation. La parfumerie, les peignes, les brosses, et tous les articles de toilette seront vendus sans égard au prix coûtant, pour cause de liquidation. Egalement—installations de magasin à vendre en masse. Situé au-dessous de l'Hôtel St-Charles, rue du Commerce, une porte après l'entrée réservée aux Dames. 7 oct—3t

BULLETIN COMMERCIAL.
NOUVELLE-ORLEANS.

Lundi soir, 7 octobre.

Il s'est vendu aujourd'hui 14 balles. Reçu, 86 balles.

TABAC—Aucune vente n'a été annoncée.

SUCRE—10 boucauts à—, 12 de clarifié jaune et 28 de clarifié blanc à 8½, 20 de centrifuge à 7½ à 10½ la livre.

MELASSE—200 barils mélasse nouvelle de choix à 33c et 100 à 34c le gallon. La recuite de raffinerie de la ville se vend à 22 @ 34c le gallon.

FARINE—Aucune vente.

MAIS—600 sacs de blanc à 58c le boisseau.

AVOINE—500 sacs, à 50c le boisseau.

BLE—500 sacs de rouge, à $1 40 le boisseau.

SON—345 sacs à $1 15 et 65 lots de ship stuff à $1 pour les 100 livres.

PORC—Le mess se détaille à $40 le baril.

BACON—Les jambons bacon se détaillent à 23c, et les jambons pressés en saucre à 25c la livre.

GRAISSE—La prime en tierçon et en barillet se détaille à 27 @ 28c la livre.

WHISKY—Les détenteurs demandent 80c dé gallon de rectifié.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.
Jefferson City, 7 octobre 1861.

Reçu 260 bœufs du Texas, 145 porcs, 65 moutons et 140 veaux. A vendre sur place: 250 bœufs du Texas, 338 porcs, 165 moutons et 408 veaux. Nous cotons:

Bœufs du Texas, par tête, 1re qualité	20 00 @	45 00
" " 2d "	15 00 @	20 00
Vaches	[illegible]	[illegible]
Moutons 1re qualité	5 00 @	5 00
" inférieurs	2 00 @	3 00
Porcs, 1re qualité	10 00 @	12 00
" 2d	6 00 @	8 00
Vaches laitières, par tête 1re qualité	30 00 @	50 00
" " 2e	[illegible] @	30 00

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

Arrivés hier.

Steamboat Laurel Hill, Hone, Fort Adams. Empire Parish, Grant, bas du fleuve. Grand Duke, Applegate, Memphis. Anna, Sarrazin, Pascagoula.

Reçu par le fleuve:

Par le steamboat Grand Duke, de Memphis, 130 barils farine, 112 sacs du Wilson & Young—80 barils farine McRae & Co—395 do do, 26 sacs do, 4 barils huile, 50 barils lard Norton & McCall—19 tierçons riz S L & F L Levy—111 caisses pommes H S Seward—66 sacs shorts Oglesby & Macaulay—21 sacs farine J T Moore & Co—160 barils farine Jas Connoly & Co—165 colis farine & cornet Ler & Wise—20 do for E F Lavillebeuvre—31 do caire Nixon & Co—36 do W H Witherill—7 do Patton & Co—12 b ites amidon & ordre—20 barils farine Murrell & Battee—191 do Stevens & Co—75 do Perkins & Co—370 do S H Kennedy & Co—75 do J Burkhead—74 barils farine, 5 colis lard, 148 sacs son, 38 caisses amidon, 14 barillets beurre et divers articles Bloch & Byington—315 colis pommes Ingraham & Kotts—10 do R M Orler—4 do R P Ethell & Co—60 do cuirs, 455 barils farine T A Hamilton—166 sacs son C H Smith—50 boites amidon et divers articles Oglesby & Macaulay—10 balles coton Payne & Harrison—8 do A H May & Co—16 do à ordre—15 do Buckner, Stanton & Newman—3 barils patates Simon Bros—10 barils pommes E G Cluse—11 do Frets Folger & Co—1 affût de canon T H & J M Allen—6 sacs patates, 12 caisses amidon et divers articles à ordre.

Par le steamboat Laurel Hill, de Fort Adams, 18 balles coton R Nugent & Co—10 do A Levy & C—10 do D R Carroll & C—16 boucauts sucre, 1 5 barils mélasse Lanaux & LeBlanc—71 do do, 44 boucauts sucre M Cordova—9 do do, 29 barils mélasse Augustin & Thibaut—do do, 25 boucauts sucre J Perkins & Co—35 do do M'Stea, Vatee & Co—25 barils mélasse Fellowes & Co—40 do for F J DeBlieu—30 demi barils mélasse Belloca, N'Moblou & Co—41 barils mélasse, 57 demi do do V A Jain & Co—74 barils mélasse A G Marinoux & 69 demi do Hawkins & Norwood—5 boucauts sucre A Milton Berger & Co—35 do S W Burbridge & Co—8 do Wood & Landry—12 do do, 60 barils mélasse A D Kelly & Co—12 boucauts sucre E J Bauf & Co—12 barils mélasse J M Putnam Adivers articles à ordre—Total 35 balles coton, 305 boucauts sucre, 653 barils mélasse et 1'6 demi do do.

Par le steamboat Empire Parish du bas du fleuve, 22 boucauts sucre Rhorer & Zuntz—16 do E L Sault & Co—6 barils mélasse C Olivier—2 do T M Monno—1 do pr Mon M Moses & Co—25 lt oa Palms, 31 barils [illegible] Faucheux pour le steamboat pratiques—24 balles coton, 50 boucauts sucre W [illegible] Urquhart—5 do A Chedeleau—17 do do, 77 sacs grains, 122 do riz F Marino—47 do Crump & McMillan—14 do W C Raymond—30 do G Nathan—20 do de Avet & Co—3 do de Gillis & Co—divers articles à ordre.

Par le steamboat Anna de Pascagoula, 75,000 pieds bois de construction S McConnell & Co.

Aux Dames de la Paroisse St-Augustin.

LES Dames de la Providence accusent réception d'une somme de $35 55, montant d'une quête faite par les Dames de la paroisse St-Augustin, au profit de cette église. Elles remercient les donatrices de leur généreux concours et les prient de vouloir bien recevoir l'expression de leur vive reconnaissance. 8 oct—6t

Aux personnes désirant quitter la ville par le Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

CONFORMEMENT aux ordres reçus de Son Excellence le Gouverneur, il ne sera pas vendu de ticket à partir de demain 8 du courant, à moins qu'on ne possède un passeport du Gouverneur de cet Etat. On peut se procurer des passeports au bureau du Gouverneur, de 9 à 3 heures. Les personnes demeurant sur la ligne du chemin et dont les affaires les obligent à voyager fréquemment obtiendront un passeport d'un mois en s'adressant au soussigné. Les officiers militaires en service effectif devront se procurer une passeport avec ordres et permissions de leurs chefs. T. S. WILLIAMS, Surintendant général. 8oct—6t

Porc salé.

CINQ CENTS barils de porc salé (mess porc) de choix, à vendre par KEEP & CAULFIELD, 8 oct—3t 48 et 50, rue Poydras.

Pantalons bleus de corvée
POUR officiers d'infanterie et pour officiers d'Etat-Major et cavalerie, à la manufacture de vêtements de la Nlle-Orléans, rue Canal, No 9. 8 oct—3t Hav PARLONQUE, Jr.

SUCCESSION DE CLAUDE FOUERE.
LES créanciers de cette succession sont requis de se présenter au soussigné, et les débiteurs de venir solder leurs créances avec le soussigné. LOUIS CLAUDON curateur. 8 oct—3t en 10j Rue Ste Anne, No 44.

A VENDRE.
TABAC DU MASON COUNTY pour coupe et tripe, à vendre par GUNTHERS, RODEWALD & Co. 8oct—6t 82, rue Poydras

ON DEMANDE à louer une bonne domestique de couleur pour faire la cuisine et nettoyer une petite famille. S'adresser rue Magazin, No 410, entre Melpomène et Terpsichore. 8oct

Acide muriatique.
QUELQUES carboys de cet acide nouvellement reçus et à vendre par P. F. DUCONGE, 8 oct 29, rue de Chartres.

EAU DE-VIE—100 futailles eau-de-vie de cognac des marques Pinet & Co, Castillon Seignac & Co, Durand Dupuy & Co, et Lacrondes frères, en magasin et en Douane, à vendre par S. D. GRATIAA & Co. 8 oct 50, rue Douane.

VINS rouges en futailles et en caisses—100 barriques vin rouge supérieur; 100 caisses vin rouge, Cantenac, Margaux, Haut-Brion, Latour, St-Estèphe, à vendre par S. D. GRATIAA & Co, 8 oct 50, rue Douane.

VINS DE CHAMPAGNE—700 paniers des marques Ch. Farre, S. Thomas & Heidsick & Co, à vendre par S. D. GRATIAA & Co, 8 oct 50, rue Douane.

VINS de Portugal sherry—51 barils porto Crown brand, de sherry diverses qualités, à vendre par S. D. GRATIAA & Co, 8 oct 50, rue Douane.

TANNERIE—60 barils, à vendre par E. J. HART & Co, 8oct Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79.

ACIDE—8 carboys, acide nitrique, à vendre par E. J. HART & Co, 8 oct Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79.

AVIS.
Bureau du Receveur, Rue du Camp, No 28—28 septembre.
TOUTES les personnes en relations d'affaires avec ce bureau, sont priées de communiquer leurs informations par écrit, autant que possible; de donner les noms des étrangers non naturalisés—leurs domiciles—la nature des propriétés—où elles sont situées et leur valeur supposée. Ces personnes sont en outre priées de faire elles-mêmes connaître leurs résidences ou leurs bureaux afin qu'on s'adresse à elles pour d'autres détails à mesure que les affaires seront appelées.

Il a été exprimé des craintes qu'il ne fût demandé péremptoirement le paiement des sommes dues aux étrangers non-naturalisés et que des recours à des mesures sommaires pour la confiscation de leurs propriétés au grand détriment de la communauté. C'est une erreur. Le Receveur ne créera point sciemment des obstacles aux transactions commerciales, mais il espère garantir, dans tous les cas, les droits du gouvernement sans porter le moindre préjudice aux intérêts et, autant que possible, sans procès. Qu'on montre donc une honorable loyauté en aidant le Receveur à établir ces droits—loyauté qui sera une réponse à une honnête intention de ne faire de tort à personne, aux facilités que les circonstances exigent et qui seront fournies.
Jno M. HUGER, Receveur des Etats Confédérés.

Pour l'information du public, je publie la deuxième clause de la loi.

2—Il est de plus décrété qu'il est et sera du devoir de tout citoyen de ces Etats Confédérés de donner promptement des renseignements, aux officiers chargés de l'exécution de cette loi, au sujet de terres, maisons, marchandises, droits, crédits, etc., se trouvant dans les limites de cette Confédération et appartenant à un ennemi comme il est dit ci-dessus.

3—Il est de plus décrété: Qu'il soit du devoir de tout avocat, agent, associé ou autre personne ayant ou contrôlant des terres, maisons, marchandises, droits ou crédits dudit ennemi, d'en prévenir aussitôt le receveur dont il est question plus loin, et de placer sous les mains du receveur, autant que possible, de le faire, ces biens, si le receveur. Ledit avocat, agent, associé, etc, sera considéré pleinement acquitté de toute responsabilité pour les propriétés ainsi livrées. Et tout avocat, agent, associé, etc, négligeant de fournir les renseignements et de rendre compte, sera coupable d'un grave délit et, sur condamnation, paiera une amende de cinq mille piastres au plus et sera emprisonné pendant six mois au plus, laquelle amende et emprisonnement seront déterminés par la Cour. Ledit avocat, agent, associé, etc., pourra en outre être poursuivi par lesdits Etats Confédérés et sera sujet à payer le double des propriétés et effets se trouvant sous son contrôle et appartenant audit ennemi. 30 sep—2w

NOUVELLES COMPAGNIES.
VINGT Cie pourront se procurer des étoffes pour uniformes, à des prix très raisonnables, dans la rue de Chartres. No 62. HOFFMAN & MARKS 3 oct

Nile-Orléans, 1er juillet 1861.
LA société existant entre A. L. Hyde et Wm. M. Goodrich, Henry Thomas Jr. et A. B. Griswold sous la raison de HYDE & GOODRICH, est dissoute dès aujourd'hui, par l'expiration du terme et la retraite de A. L. Hyde. Le maison continuera les affaires avec le même capital et avec les associés qui la dirigent depuis 18 ans, sous la raison de THOMAS GRISWOLD & CO. Chacun des associés pourra employer la signature de l'ancienne maison pour la liquidation.
HENRY THOMAS Jr.
A. B. GRISWOLD.
WM. M. GOODRICH.
MM. A. L. Abbott, Henry Gender ont également un intérêt dans la maison. 15 août—6m

A vendre.
Vingt-six bonnes vaches laitières, des charrettes et des chevaux seront vendus à l'amiable. La vacherie a une excellente clientèle qui sera également cédée. S'adresser au coin des rues Hospitalité et St Charles 6me District G. A. HOLTZMAN. 18sept—12f

AUX ACHETEURS.
LES soussignés prient les acheteurs de cet Etat ou d'autres, visitant cette ville, de venir examiner leur stock en quincaillerie et variété de MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, lequel sera vendu à très bas prix au comptant. U. LAROUSSINI & Co, Sseptf No 187, rue du Canal.

INDUSTRIE DU PAYS.
L'ATTENTION des facteurs et des planteurs de la Confédération du Sud est appelée sur la corde qui se fait actuellement à la machine dans cette ville, ou elle ne la cède à aucune autre. Nous employons environ 300 ouvriers pour ce genre d'industrie du pays et sommes prêts à fournir de la CORDE D'EMBALLAGE, d'une excellente qualité, aux plus bas prix du marché. On peut voir des échantillons de l'espèce dans la rue Poydras, Nos 34 et 36.
S. H. KENNEDY & Co.
J. U. HUGER.
Nsept—1m

Nlle Orléans, 8 octobre 1861.
A Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*,

C'est avec étonnement que nous avons lu dans votre numéro de samedi, 5 octobre, une lettre qui cherche à tourner en ridicule notre projet de faciliter le départ pour France d'un grand nombre de nos compatriotes désireux, comme nous, de retourner dans la mère-patrie. Nous ne comprenons pas ce qu'il peut y avoir de ridicule dans un pareil projet. Nous ne demandons de secours à personne, et ce n'est à ceux qui veulent partir comme nous. Quant à Monsieur le consul de France, nous ne lui demandons qu'une chose: c'est de constater que nous sommes Français, par conséquent, neutres dans la question qui se débat entre le Nord et le Sud; et nous ne croyons pas que le Nord ait la prétention de faire retenir malgré eux, dans le Sud, des étrangers qui n'ont rien à faire dans la lutte engagée entre les deux Confédérations.

Ce n'est pas la crainte du danger qui nous détermine à partir; c'est la perspective d'une guerre qui menace de traîner en longueur, et de tarir pour longtemps encore toutes les sources du commerce. Nous sommes venus ici faire des affaires; nous n'y trouvons plus moyen d'en faire, nous retournons tout naturellement chez nous. qu'y a t il là-dedans de ridicule? Celui qui a la prétention d'y en voir, n'a probablement jamais connu ce que sont les femmes et des enfants à soutenir. Si nous trouvions plus avantageux pour nous et nos familles de retourner vivre en France, personne n'a le droit d'y trouver à redire, et si nous nous présentons devant M. le consul ce n'est pas non plus à titre de deux ou trois cents familles manifestant le désir de rentrer dans leur mère patrie, nous ne croyons pas qu'il nous refuse protection. Il n'y a là-dedans aucune prétention de forcer le représentant de notre nation, nous savons aussi bien que personne quel respect on lui doit, et de quelle autorité il est investi.

Nous espérons donc que l'on voudra bien nous laisser tranquillement et sans bruit, poursuivre un but légitime, après tout, et parfaitement avouable. Si nous avons à ce sujet provoqué quelques réunions, nous lesrons moins nombreuses et moins contre, et pour le moins, aussi patriotique, au point de vue français, que la lettre de ce monsieur dernier.

Quoi que l'on écrive désormais à cet égard, nous sommes tout-à-fait décidés à n'y pas répondre et à continuer notre œuvre.

Agréez Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération,
Les membres du bureau:
J. B. GOUSSIER,
L. A. QUICHON,
C. DELANOE.
8 oct—1f

AVIS
Aux Français qui veulent partir pour France.

UNE dernière réunion semblable à celle de vendredi soir, aura lieu aujourd'hui, mardi, 8 octobre 1861, à 7 heures du soir, au square Chartres et Madison, pour recueillir de nouvelles signatures et y ajouter aux nombreuses, dont sont déjà chargées les listes. Nota—Les personnes déjà chargées de recueillir des signatures, sont invitées à s'y rendre une heure à l'avance, à 6 heures, avec leur militaire. 8 oct—1f

ACADEMIE DE MUSIQUE.
Mardi soir, 8 octobre,
Ireland and America—Harry Macarthy.—*Missouri, object of interest*
Le spectacle commence à 7 heures et quart.

AVIS AUX VOLONTAIRES FRANÇAIS.

LES membres du Bataillon qui ne sont pas munis de fusils et sont prévenus qu'ils en trouveront chez M. CHARLES LEVY, 71 rue Dumaine, entre Royale et Bourbon, à raison de 75 cents. 8 oct—6f

Quartier général du 9me Régiment, —9me Brigade, 1re Division de la Milice de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 7 octobre 1861.
—ORDRE SPECIAL No 2—

CONFORMEMENT à l'ordre No 38 émané du Quartier-général de brigade, les compagnies de ce régiment s'assembleront, pour l'exercice, les jours suivants:

Compagnie A., capt. P. A. Bonnet; limitée rues Esplanade, Champs-Elysées, Derbigny et Robertson—au marché St Bernard, les lundis, mercredis et vendredis, à 5 heures P. M.

Compagnie B., capt. J. A. Romer Jr., limitées rues Esplanade, Champs-Elysées, Derbigny et Prieur—aux avenues des ocelles, Conseil du Bayou, les lundis, mercredis et vendredis, à 4 heures et demie P. M.

Compagnie C., capt. J. A. Lelton, limitées rues Esplanade, Champs-Elysées, Claiborne et Levée—à la maison d'école Français, les lundis, mercredis et vendredis, à 4 heures P. M.

Compagnie D., capt. Le Breton, limitées rues Esplanade, Champs-Elysées, St-Jean-Baptiste et Urquhart—au marché St Bernard, les mardis, jeudis et samedis, à 5 heures P. M.

Compagnie E., capt. C. S. Lecarpentier, limitées rues Esplanade, Champs-Elysées, Claude et Bourbon—à l'encoignure des rues Bons-Enfants et Champs-Elysées, les lundis, mercredis et vendredis, à 4 heures P. M.

Compagnie F., capt. D. Kennedy, Jr, limitées rues Esplanade, Champs-Elysées, Casacalvo et Grapos—au marché Washington, les lundis, mercredis et vendredis, à 4 heures et demie P. M.

Compagnie G., capt. O. Valeton; limitées rues Esplanade, Champs-Elysées, Prieur et Broad—dans les écoles des environs, Conseil du Bayou, les mardis, mercredis et vendredis, à 5 heures P. M.

Compagnie H., capt. Bow, limitées rues Esplanade, Champs-Elysées, Broad et Bayou St Jean—dans les écoles des environs, Chemin du Bayou, les mardis, jeudis et samedis, à 5 heures P. M.

Compagnie I., capt. J. G. Thorp, limitées rues Esplanade, Champs-Elysées, Marais et Urquhart—au marché St Bernard, les lundis, mercredis et vendredis, à 6 heures P. M.

Compagnie K., capt. Robt Bowles limitées de Milneburg au Bayou St Jean, à Milneburg, les lundis, mercredis et vendredis, à 5 heures P. M.

Les citoyens qui appartiennent à ces compagnies voudront bien se conformer au présent ordre de service et le Milice devront présenter des certificats à cet effet aux mêmes capitaines.

Les officiers voudront bien s'inscrire en uniforme.

L'officier qui ne se présentera pas aux jours indiqués pour l'exercice sera dénoncé à la cour-martiale et sujet à la décision de la Cour Martiale permanente. Tout membre de la milice qui ne se sera pas inscrit sur la liste comme requis sera considéré comme enrôlé en conséquence.

Le lieutenant colonel Henry Peninger et le major F. Davis sont chargés de l'exécution de cet ordre.
Par ordre, SOL. SOLOMON, Colonel commandant.
P. I. BAUDUC, adj.

N. B.—Chaque capitaine de compagnie devra se présenter à l'inspection du régiment SAMEDI, 12 du courant, à 5 heures P. M., avec une liste exacte et complète de sa compagnie et les noms des citoyens qui n'ont pas fait leurs preuves d'exemption de service. 7 oct—5f

Avis aux Contribuables du Deuxième District.—Taxes d'Etat.

AVIS est donné aux contribuables du Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans que les tableaux d'évaluation de 1861 sont maintenant ouverts en mon bureau pour être examinés, dans la rue Ste Anne, No 44, entre les rues Royale et Chartres, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, tous les jours (le dimanche excepté), jusqu'au 7 octobre inclusivement, à 2 heures de l'après-midi, où les feuilles seront reçues au bureau, rue Ste Anne No 44, et les présentés pour les réclamations. LOUIS GASTINEL, 7 oct—30f Recorder du Deuxième District.

AVIS.
NOUS prévenons notre clientèle, qu'à partir de ce jour, notre magasin sera fermé à 5 heures. JUSTIN CASSEROUE & Co. 7 oct—6f 25, Chartres.

Chemin de fer Pontchartrain.
SERVICE D'HIVER.
Prix pour le Lac, aller et retour, le même jour, 25 cents seulement.

DEPART DES CHARS—
DE LA VILLE—6 heures A. M., char à cheval; [illegible] heures, char à vapeur. [remaining timetable illegible] ... 6 heures A. M., char à vapeur.

Le convoi à vapeur, sur notice suffisante, s'arrêtera à la station de Gentilly. Prix 15 cents pour aller et autant pour revenir. Les personnes qui désireraient se faire débarquer à la station devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. 7 oct— G. PANDELY, surintendant.

A louer.
Une belle maison construite sur le dernier style, avec une aile de chaque côté, deux chambres, deux salons, salle à manger, cabinets, &c., grandes dépendances dans la cour, six chambres domestiques, grande écurie, &c. Rue Claiborne No 81, entre Arnoult et Antoine. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 7 oct

Pension Bourgeoise.
LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir, au coin des rues Bourbon et Saint-Louis, une pension bourgeoise où tout a été établi en vue du confort des habitués de la maison. Le service est parfaitement organisé et ne laisse rien à désirer. La table est bonne et abondante. 7 oct—6f PAUL MOTZENBECKER.

EN MAGASIN et à vendre par les soussignés—75 balles amandes Languedoc, 25 caisses fruits au jus assortis, 20 do fraises au jus, 120 do vin blanc, E. Bret et Gantier, 20 do vin rouge 1er choix, Château-Latour, 237 dames-jeannes, 1 gallon, 400 do 2 do, 300 do 3 do, 50 caisses muscat, 25 do punch au rhum, cassis, 30 do tomates conservées, 200 do salaisons assorties, capres, olives, 75 paniers bouteilles à vin, à vendre par PAUL JUGE & FASSY. 7oct 27, rue St Louis.

Bons ... des Opelousas
AVIS est donné que l'intérêt sur les bons de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans des Opelousas et de l'Ouest, échéant le 1er octobre sera payé, sur présentation des coupons, à la Banque de l'Etat de la Louisiane. BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire. 3sept—au 30oct

Demande d'une Blanchisseuse.
ON demande une blanchisseuse bien recommandée. On préférerait une femme blanche. S'adresser No 32, rue de l'Esplanade, entre Galvez et Johnston. 8oct—

Avis aux fabricants de savon.
24 BOUCAUTS SODA ASH, à vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 8 oct 71, Vieille Levée.

A LOUER—Les étages supérieurs de deux maisons contiguës situées rue Canal, encoignure Bourbon le tout ou en partie. S'adresser à BLINEAU FRERES, 8 sept—16 Enc. Canal et Bourbon.

A vendre à l'amiable,
La maison et le terrain ci-devant la résidence de feu H. B. Cenas, situés dans la rue du Cirque ou Remparts, entre les rues Canal et Commune, ayant trente-deux pieds de face sur la ligne de ladite rue du Cirque ou Remparts cent vingt-sept pieds de profondeur entre cinq lignes, entre lignes parallèles—les lignes s'étendent depuis la rue du Cirque et sont au pied de la cour d'une ligne occupée au coin du Bassin, tous de la rue Canal, où elle a sa même façade de trente-deux pieds et une ligne. Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, avec six pour cent d'intérêt, en billets garantis par hypothèque. S'adresser à J. P. CLAY, 27 sep—7f Rue Royale, No 59

A LOUER.
Une maison à trois étages, rue Conti, entre Royale et Bourbon. S'adresser à J. W. HINCKS, 26 sep—16f No 11 rue du Canal.

A louer,
Le premier étage de la maison encoignure Royale et St Philippe. S'adresser à MM. CUSACHS & OGDEN. 3 oct—

A LOUER.
Les étages supérieurs de la maison No 71, rue Royale, entre Conti et Bienville. S'adresser chez ETESNOD & PIAGET, 5oct 66, rue de Chartres.

LA société existant en cette ville sous la raison Queyrouze & Langsdorff étant arrivée à son terme, entre ce jour en liquidation. Les associés en feront usage de la signature de la maison que pour la liquidation. Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1861. LEON QUEYROUZE, AMILCAR LANGSDORFF, PAUL QUEYROUZE. 1 oct—

LES soussignés ont formé ce jour une société sous la raison de QUEYROUZE BROTHERS et continueront le même genre d'affaires que l'ancienne maison Queyrouze & Langsdorff, et au même local Nos 8, 10, 12, et 14, rue St-Louis. M. P. Gustave Gibert a un intérêt dans notre maison. Nlle-Orléans, 1er octobre. LEON QUEYROUZE, PAUL QUEYROUZE. 1oct

A LOUER.
LE grand Magasin encoignure Poydras et Carondelet, occupé actuellement par les soussignés— Pour les conditions, s'adresser Chez U. LAROUSSINI & Co, 8septf No 187, rue du Canal.

DROITS DU SUD.

Pour Président—JEFFERSON DAVIS
" Vice-Président—ALEX. H. STEPHENS.
Electeurs d'Etat.
Ch. DERBIGNY, ALBERT G. CARTER.
Substituts.
J. G. CAMPBELL, J. L. FUSELIER.
1er District—DONATIEN AUGUSTIN.
SUBSTITUT—FRANÇOIS GARDERE.
CONGRES—1er District,
RUFUS DOLBEAR.

Les amis de L'Hon. C. M. Conrad l'annoncent comme candidat (ré-élection) pour représenter au Congrès Conf déré le deuxième district congressional composé du Premier, du Quatrième District de la Nlle-Orléans et de la paroisse Jefferson. 5oct

Auditeur des Comptes Publics.
CYRUS THOMPSON, de la Nouvelle-Orléans, est candidat à la place d'AUDITEUR DE L'ETAT. L'élection a lieu en novembre prochain.

MM les Editeurs,
A la demande d'un grand nombre d'amis, je me présente comme candidat à la place de shérif de la Première Cour de District de la Paroisse d'Orléans—sujet seulement à la décision du peuple par la voie du scrutin. W. G. MULLEN.

CANDIDAT POUR CORONER.
Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer M. le Dr. J. N. FOLWELL comme candidat pour la place de coroner, à l'élection de novembre prochain. 27 sep

Pour Coroner.
Nous sommes autorisés à annoncer que le Dr C. BEARD est candidat à la place de Coroner. L'élection a lieu le premier lundi de novembre prochain.

POUR LE CONGRES.
CHARLES J. VILLERÉ
Candidat pour le Premier District Congressionnel. 8sept—

POUR
AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS
M. PERALTA.
Election au 1er lundi de novembre. 7 sep

Auditeur.
MM. les Editeurs de l'Abeille:
Veuillez annoncer que M. BYTHELL HAYNES est candidat à la place d'Auditeur des Comptes Publics.—L'élection a lieu en novembre prochain. 3aout

Collecteur de taxes d'Etat pour le Troisième District.
MARC DODART,
Est candidat à la place de COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT pour le Troisième Districte.—L'élection a lieu le 4 novembre prochain. SES AMIS.

Avis aux Contribuables.
LE Conseil de revision de l'assessement se réunira à l'Hôtel de Ville dans la salle No 14, à midi, les lundis, 7, 15, 22 et 29 courant, et le 2 novembre prochain, pour réviser les tableaux des assesseurs de ville et accueillir les réclamations des personnes absentes de la Nouvelle Orléans pendant le temps où lesdits tableaux ont été exposés publiquement.

Le soussigné se trouvera de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi dans la salle susmentionnée pendant trente jours à partir du 7 courant pour exhiber à qui de droit les tableaux d'assessement et prendre note des réclamations. J. A. WATKINS, Secrétaire du Conseil de Revision de l'Assessement. Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1861. 5 oct—31f

CHIEN DE TERRENEUVE.
Un chien de Terreneuve noir, est entré chez moi. Le propriétaire peut venir le réclamer en payant les frais. F. GUEBLE, 7oct—3t Rue du Canal No 157

Mulets à vendre.
A vendre, pour du comptant ou des Bons Confédérés—100 Mulets d'omnibus. J. B. SLAWSON No 4 rue Royale. 5oct—6f

A LOUER.
VINGT nègres robustes seront loués à l'on s'adresse immédiatement à la Presse à coton de la Levée, Troisième District.

A VENDRE.
Quarante jeunes mulets forts et en parfait état. S'adresser aux écuries de la Presse à coton de la Levée, Troisième District, ou au bureau de la ville. 4 oct—6f

Avis au public.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle Orléans et de l'Etat de la Louisiane, qu'en vertu d'un marché fait, avec M. Riddell, maître de poste de la Nlle-Orléans courrier spécial par une de ses mules en partie d'ici pour le Mexique en correspondance avec Tampico, avec les steamers anglais, pour les Antilles et l'Europe, il se chargera de toutes les lettres pour les pays ci-dessus mentionnés.

Le bureau pour la réception des lettres est ouvert tous les jours (dimanches exceptés) de 9 heures A. M. à 3 heures P. M., rue de la Douane No 16.

Le départ du courrier est fixé pour le 9 octobre 1861. Les lettres seront reçues jusqu'au 9 courant, à 3 heures. 3 oct—4 AUG. DE MESGRIGNY.

DEMANDE DE FORGERONS ET DE FINISSEURS.
QUELQUES forgerons et finisseurs, trouveront un emploi permanent au Phœnix Iron Works, à Gretna. Inutile de se présenter si l'on n'est pas capable. 3 oct—6f

LA société en commandite, existant en cette ville sous la raison de GABRIEL PASCAL, étant arrivée à son terme, entre ce jour en liquidation. Nouvelle-Orléans, le 30 septembre 1861. GABRIEL PASCAL, QUEYROUZE & LANGSDORFF, en commandite. 2oct—6

LES soussignés ont formé ce jour une société en commandite sous la raison de GABRIEL PASCAL, pour la vente des produits de l'Ouest, au local No 97 rue de la Vieille Levée. Nouvelle-Orléans, le 1er octobre 1861. GABRIEL PASCAL, QUEYROUZE BROTHERS, en commandite. 3 oct—6

A LOUER
Maison meublée, dans la rue de l'Esplanade.
La résidence admirablement située à l'encoignure des rues Romain et Esplanade, ayant toutes les améliorations modernes et meublée en partie. Egalement, verrerie et porcelaine. On y ajoute à très bas prix. On la louerait également, un joli cottage dans la rue Derbigny près Dumaine. S'adresser sur les lieux, dans la rue de l'Esplanade, ou à JOHN WATKINS, 1oct—6f Rue de la Vieille Levée, No. 3.

Vêtements Confectionnés.
LES soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont pris la suite des affaires de M. LACAZE, 246 rue Vieille-Levée, en face du marché à la Viande, et qu'ils continueront la CONFECTION DE VETEMENTS POUR HOMMES. Ils sollicitent le patronage de leurs amis et du public en général. Les soins les plus minutieux sont apportés dans tous articles sortant de leur atelier. LAZARD & MICHEL, 100 rue Vieille-Levée, en face le Marché à la Viande. 13sept—1m

MERCHANTS HOTEL ET RESTAURANT,
Encoignure des rues du Canal et St-Charles, Nouvelle-Orléans.
LE propriétaire de cet établissement qui a été réparé pendant la saison d'été, et qu'il vient de rouvrir, a ajouté à l'Hôtel un restaurant à la carte pour la commodité des étrangers et des habitants de la ville. La situation de cet hôtel est au centre de la ville et à proximité de toutes les voies de communication. Le propriétaire ne négligera rien pour mériter le patronage du public.

Pension et logement par mois		$30 00
do	do par semaine	10 00
do	do par jour	1 50
Pension 12 tickets pour		5 00

22sept—1m E. BRET, propriétaire

LA SOCIETE existant en cette ville sous la raison de Johns & Dessommes Frères, a été dissoute d'un commun accord le 1er du courant. H. & E. A. Dessommes ayant acheté l'intérêt de M. J. J. Johns, restent chargés de la liquidation des affaires de l'ancienne société. Nelle-Orléans, 12 septembre, 1861.
J. J. JOHNS
H. DESSOMMES,
E. A. DESSOMMES.

En me retirant de la maison de Johns & Dessommes Frères, je recommande mes anciens associés au bon patronage de mes amis et clients. J. J. JOHNS.

Les soussignés ont formé ce jour une société sous la raison de DESSOMMES FRERES pour le commerce d'importation de marchandises sèches, au même local ci-devant occupé par leurs prédécesseurs MM. Johns & Dessommes, encoignure Chartres et Canal. Nelle-Orléans, 12 septembre 1861.
H. DESSOMMES,
Ed. A. DESSOMMES,
13 sept—1m A. DESSOMMES, en commandite.

GOUVERNANTE.
UNE jeune allemande demande une place de gouvernante dans une famille demeurant à la Nlle-Orléans ou dans les environs. Elle peut enseigner l'allemand, l'anglais, le français, le dessin, etc.

Elle a enseigné pendant cinq ans et peut fournir les meilleures recommandations.

S'adresser à la librairie de Louis Schwarz, rue de Chartres, No 28. 16sept—1m

AVIS.
LES soussignés ayant été nommés par le Secrétaire du Trésor des Etats Confédérés, commissaires pour la paroisse d'Orléans, pour recevoir des souscriptions à l'Emprunt Confédéré, en produits qui seront vendus par leurs agents ou leurs facteurs à l'époque et de la manière qu'ils désigneront, et dont le montant sera placé dans des Bons Confédérés portant huit pour cent, annoncent aux Planteurs et aux personnes qui veulent souscrire, que des livres sont ouverts à la Banque des Citoyens de la Louisiane, où ils sont priés de venir s'inscrire.
CHARLES DERBIGNY, } Commissaires
Jas D. DENEGRE, }
19 sep—

Dissolution de Société.
LA société qui a existé jusqu'à ce jour entre les soussignés, sous la raison sociale ROMAN & KERNION est dissoute à partir de ce jour, par limitation.

La raison de la société ne pourra plus être employée qu'en liquidation.
Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1861.
CHARLES ROMAN,
C. H. KERNION,
1er oct—1m EMILE DUPLANTIER.

LES soussignés ont formé ce jour une société sous la raison ROMAN, OLIVIER & Cie, et ils continueront les affaires de commission et d'envoi et l'agence pour la Raffinerie de sucre de St Jacques, au No 1, rue Front Levee.
Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1861.
CHARLES ROMAN,
O. CHARLES OLIVIER,
1er oct—1m EMILE DUPLANTIER.

LE sous signé continuera les affaires de commission en son propre nom et pour son propre compte, au No 13, rue Conti.
1er octobre 1861. C. H. KERNION.
1er oct—1m

USTENSILES DE CAMPAGNE.
250 douzaines POELES assortis, à manches courts;
4 colis de BOUILLOIRES ANGLAISES POUR THE, assorties et étamées;
5 colis de CASSEROLES ANGLAISES A SAUCE, assorties et étamées.
En magasin et à vendre par POTHIER & FAUCHEUX, 11sept—1m 63 Vieille Levée, entre Conti et Bienville.

Acier pour machine et Acier fondu.
DEUX tonneaux d'acier pour machine, dimensions assorties.
2 tonneaux d'acier fondu, dimensions assorties.
A vendre en magasin par POTHIER & FAUCHEUX, 16sept—1m No 63, Vieille Levée.

VERMOUTH.
DEUX cents caisses "Picard & Co," en magasin et à vendre par A. COUTIN, 20sept—3f 24, rue Bienville.

ABSYNTHE et KIRSCH.
CENT cinquante caisses absinthe "Rosselet Dubied" et "Constant Lecoultre"; 100 caisses Kirsch "Rosselet Dubied," à vendre par A. COUTIN, 20sept—3f 24, rue Bienville.

MADERE et SHERRY.
UNE facture marques "Rose, Daring et Sir W. Raleigh," à vendre par A. COUTIN, 20 sept—6f 24, rue Bienville.

ACIDE SULFURIQUE—4 carboys acide sulfurique, à vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 8oct 71, rue Vieille Levée.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE.
Indiennes anglaises et françaises, Longcloths, Châles et Marchandises sèches de saison.
PAR HENRI SAMORY.
C. SAMORY, encanteur,

MARDI, 8 octobre, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

150 lots marchandises sèches de saison, telles que indiennes anglaises et françaises, longcloths, châles assortis, toiles à draps, toiles, mouchoirs batiste, cotonnades françaises, mousselines de laine, mérino, parapluies, alpaca uni et figuré, bas, ombrelles, mousseline, percales, écossais, baréges, coutils, étoffes rayées, mouchoirs madras, cotons blancs et écrus, &c, Conditions à la vente. 7oct

VENTE POUR CAUSE DE LIQUIDATION.
Eau-de-vie française, vins, liqueurs, sardines, chandelles, savon, tabac, &c, &c.
PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

AUJOURD'HUI, mardi, huit octobre, à 10 heures précises, il sera vendu à l'encan, aux magasins Nos 8, 10, 12 et 14, rue St Louis, pour liquider la société de MM Queyrouze & Langsdorff, tout le stock contenu dans ledit magasin, comprenant un assortiment général de groceries, vins fins et ordinaires, eau de vie française, liqueurs, sardines, chandelles, poivre, cannelle, savon, tabac, thé, café, whisky, genièvre, rhum, conserve, &c.

Voir les catalogues contenant les détails et les conditions. 5oct

87 balles foin de l'Ouest et autres foins.
PAR D. E. MORPHY, *encanteur.*

MARDI, huit octobre 1861, à 11 heures du matin, il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, sur la Levée, au pied de la rue Gravier—
84 balles de foin de l'Ouest.
—Immédiatement après—
Sur la Levée—Sans autres lots.
Conditions comptant 7 oct

Lingerie pour hommes et habillements d'hiver extra fins.
PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

MERCREDI, neuf du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No. 68.
Un grand assortiment de Lingerie pour hommes.
—Egalement—
100 lots d'habillements d'hiver extra fins. 8oct

SUCCESSION DE A. GARDES—No 18,126.
P. S. Biron, curateur de la succession A. Gardès, vs. P. Lefèvre et al., pour un partage.
Vente de deux propriétés de valeur situées dans la meilleure partie du Deuxième District de la ville.—Avec grand terme.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, *encanteur.*
EN VERTU d'un jugement rendu par l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la ville et de la paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 26 septembre 1861, dans la susdite affaire, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, à midi, JEUDI, 24 octobre prochain 1861, les propriétés ci-après décrites:

1—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, formant l'encoignure des rues Chartres et Jefferson, dans l'îlet compris entre les rues Chartres, Toulouse, Levée et Jefferson, désigné par le No 2, sur un plan déposé au bureau de E. G. Gottschalk, notaire public, comme plan No 11. Le dit terrain a, au pied américain, d'après le dit plan, 31 pieds 6 pouces de face à la rue de Chartres, sur 105 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et faisant face à la rue Jefferson. Ensemble, les bâtisses en briques, à deux étages et toutes les autres améliorations qui se trouvent dessus, etc., etc. La dite propriété est louée à bail à raison de $11 par mois.

2—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Philippe, Dumaine, Bourgogne et Remparts, désigné par le No 85. Le dit terrain a, au pied américain, 41 pieds 2 pouces de face à la rue St Philippe, sur 95 pieds 0 pouces 5 lignes de profondeur de chaque côté et 43 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne du fond, borné, du côté de la rue Bourgogne, par la propriété de Phillise Labogue dans le fond par la Loge de la Parfaite Union, et, du côté de la rue des Remparts, par le reste du terrain No 85, d'après le plan du dit terrain dressé par Louis Surget et annexé à un acte de vente passé devant Jean Menard et Louis Charles Menard, le 14 décembre 1860 et un par acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire, et toutes les améliorations. La dite propriété est louée à raison de cinquante piastres par mois.

—TERMES ET CONDITIONS—
Pour la propriété décrite en premier lieu, l'acquéreur assumera et paiera en deux billets, l'un de $2643.30 intérêt compris, échéant le 20 mars 1862 et l'autre de $2777.60 intérêt compris échéant le 20 mars 1863. Pour le reste, un quart comptant, la balance en deux ans de crédit. Un tiers comptant, la balance à un et deux ans portant intérêt de 8 pour cent jusqu'au paiement final. Lesdits billets d'ici jusqu'à l'échéance et 8 pour cent par an de l'échéance jusqu'au paiement final payables par hypothèque sur les propriétés vendues—Les dites propriétés devront être assurées par l'acquéreur et la police d'assurance devra être transférée aux vendeurs.

Termes et conditions pour la propriété décrite en second lieu.
Un quart comptant; le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit—L'acquéreur fournira ses trois billets endossés à satisfaction, portant 8 pour cent d'intérêt de la date à l'échéance et, après l'échéance, 8 pour cent jusqu'au paiement final, et payables par hypothèque sur la propriété vendue, et garantis par hypothèque sur les propriétés vendues. Les dites propriétés devront être assurées par les acquéreurs et la police d'assurance devra être transférée aux vendeurs.
Les actes de vente pardevant M. A. Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 25 sept

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.
Les Etats Confédérés vs le navire Toulon, ses canots, apparaux, &c.

Dans la Cour de District des Etats Confédérés—District de la Louisiane—No 11.

EN vertu d'un writ de VENDITIONI EXPONAS à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre aux enchères publiques, le JEUDI trente-unième jour d'octobre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, le navire TOULON, avec ses canots, apparaux et équipements, ameublements et cargaison, de 744 5/100 tonneaux.
Conditions—Comptant en billets de la Confédération.
Bureau du Marshal des Etats Confédérés.
C. B. BEVERLEY,
30 sept—au 31 oct Marshal des E. C.

VENTES JUDICIAIRES.

Widow R. Brooker vs Thomas Kavanagh.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 18 337.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre le MARDI 15 décembre 1861, à 11 heures et la Cité, rue de la Commune, à ce qui sera requis de la propriété et satisfaire à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

Un terrain situé au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, et désigné par le No 6 déposé en l'étude de Felix Grima, ci-devant notaire public en cette ville, lequel terrain ayant mesure américaine, vingt-trois pieds quatre pouces et six lignes de face sur la rue de la Victoire sur quatre vingt huit pieds de profondeur, cinq pieds six pouces sur la ligne limitrophe du No 813.

Ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER,
13sept—15.21.30—oct 8.15 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Pierre Devergès vs ses créanciers.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15 7.0—En vertu d'un ordre de vente rendu le 16 de septembre 1861 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 26 d'octobre 1861, à midi, à l'hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—
Vingt ACTIONS de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet.
Soixante ACTIONS de la Compagnie du Chemin de fer des Opelousas.
Soixante ACTIONS de la Compagnie du Grand Chemin de fer de Jackson.
Cédées par l'insolvable à ses créanciers.
Conditions comptant, au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER,
18 sep—26, 3 oct, 17, 28 Shérif de la paroisse d'Orléans.

No 5283 et 5040—K. Allain vs S. D. Bu bank.
COUR du Troisième juge de Paix de la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias que m'a adressés l'honorable A. Saucier, juge de ladite cour, je vendrai à l'enchère publique, vendredi, 18 octobre 1861, à midi, à mon entrepôt, rue de la D uane, No. 224—Un lot de meubles saisis dans le susdit procès. Conditions comptant sur livraison.
8 oct—15, 8 SAMUEL HAMILTON, constable

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Paul Buffle—No 16,609.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
8oct—8.12 Député Greffier.

Nile-Orléans, 30 septembre 1861.
PRENANT en considération la recommandation du Gouverneur de l'Etat, le Bureau des Directeurs des Compagnies d'Assurance prévient le public que les diverses compagnies qui composent ce Bureau fermeront leurs offices tous les jours à 2 heures de l'après-midi, jusqu'à nouvel ordre. JAMES H. WHEELER, 1er oct—7f Secrétaire.

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1861.
LES convois partiront, jusqu'à nouvel ordre, comme suit: la malle du matin à 7 heures du matin; elle se reliera avec le chemin de fer du Sud pour Mobile et le Mississippi Central pour les points au nord de Canton. Le convoi du soir partira à 5 heures 40 minutes; il se reliera avec le chemin de fer du Sud pour Vicksburg. Il arrivera à la Nlle-Orléans à 1 h. 30 m. A. M. et 5 h. 45 m. P. M.
T. S. WILLIAMS,
5oct Surintendant général.

Marchandises à bon marché
Payables en billets de la Confédération.

AYANT transporté le stock de marchandises sèches de la rue du Cirque (Remparts), No 125, à la rue Royale encoignure St Philippe, Nos 220 et 230, je suis à même d'offrir un grand assortiment complet d'articles à bon marché, tels que CALICOTS coton blanc (mollleton), MANTAUX, MANTILLES et SHAWLS en cachemire et en drap, Couvertes et Sacs de voyage, Mérinos français et anglais, Popelines et Barèges, ainsi qu'un grand assortiment de Soieries et articles de ménage.
Aussi—Un envoi de TAPIS et de PAILLASSONS, à des prix excessivement modérés.
THEODORE DANZIGER,
Encoignure Royale et St Philippe.
Les personnes qui doivent à Julius Danziger sont priées de venir régler aussitôt que possible au magasin ci-dessus.

CONFISERIE DE L'OPERA,
MAISON SPECIALE.
Seule manufacture de Pâtisserie et Bonbonnerie parisienne,
ENCOIGNURE BOURBON ET TOULOUSE

M. JULES HIMBERT prévient les Dames et les Messieurs qu'il fera l'ouverture de son magasin de confiserie dimanche prochain. Il offrira à sa clientèle un choix de pâtisserie parisienne recherchée, telle que petits-fours variés, gâteaux St-Ho noré, Trois-Frères, Chateaubriand, Napolitains, Vâultiens, Brioches, Phillipsine, Infante, &c.

M. Jules Himbert, si connu en ville pour son exactitude, se chargera des Dîners, Soupers, Bals, Baptêmes, etc. Le tout sera servi d'après le genre des premières maisons de Paris.

Les prix des bonbons resteront toujours les mêmes que ceux de M. P. Maury: Bonbons fondants, 50 cts la livre; caramels assortis, 50 cts; chocolat à la crème, 60 c. 29 sep—16f

J. R. Jaffray & Co,
7, St. MILDRED'S COURT,
Londres, (Angleterre).
AGENT—M. J. V. DURAND, 5 Carondelet, au premier, Nouvelle-Orléans. 27 juil—6m

Savon! Savon! Savon!
1500 CAISSES SAVON huile de coton de qualité supérieure, à vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 8oct 71, Vieille Levée

---

REGIMENT DES GARDES D'ORLÉANS.
TROISIÈME COMPAGNIE
L'école de bataillon du mardi ayant été supprimée, les exercices de la dite compagnie sont maintenant fixés de la manière suivante: Ecole de peloton le mercredi, en uniforme, pour 4 heures—demie précises—école de bataillon le vendredi, même heure—école du soldat, le samedi, à 5 heures, à 7 avec képi, ceinturon et giberne.
Par ordre du capitaine F. O. TREPAGNIER,
8 oct—2f Sergent major.

Régiment des Gardes d'Orléans. Troisième Compagnie.
A la demande générale, l'école de Peloton aura lieu le samedi au lieu du mercredi, de 5 à 7 heures P. M.
Les nouveaux membres sont prévenus qu'il y aura école de soldats à l'arsenal, rue d'Orléans tous les lundis, mercredi et jeudis, de 7 à 9 heures P. M.
Le plus grande ponctualité est requise.
Par ordre du capitaine. F. O. TREPAGNIER,
7 oct—2 Sergent Major.

LEGION FRANÇAISE.
Ordre No. 58
Nile Orléans, 8 octobre 1861.
Le conseil d'administration se réunira AUJOURD'HUI, 8 du courant, à 6 heures précises du soir, en son local ordinaire. Les membres sont priés d'être ponctuels.
VICTOR MAIGNAN,
Commandant la Légion par intérim.
CH. LAFFON DE LADEBAT,
8oct—1t Adjudant Major.

Quartier Général des Tirailleurs d'Orléans.
Première compagnie.—Les membres de cette compagnie sont requis de se réunir à leur caserne, Loge de l'Etoile Polaire, à l'encoignure des rues Amour et Histoire, MARDI, huit du courant, à 10 heures du matin, pour entrer au service de l'Etat.
Par ordre du capitaine, A. L. TISSOT.
CHAS PEYCHAUD Sergt Major 7 oct—2

VOLONTAIRES FRANÇAIS.
6me Compagnie — Quartier Poydras.
Les membres de cette compagnie se réuniront le lundi, le mercredi et le vendredi de chaque semaine chez M. Cerite, pour exécuter des manœuvres. A l'avenir l'appel aura lieu à 5 heures précises.

Les personnes du quartier Poydras qui sont désireuses de se joindre au bataillon des Volontaires français, trouveront des listes d'admission au café Cerite.

Pour toute personne munie déjà d'un pantalon gris, l'équipement complet ne dépasse pas $3 50.
Par ordre,
Le capitaine commandant la compagnie
8oct FROT.

VOLONTAIRES FRANÇAIS.
—Ordre No 3—
En vertu de l'ordre spécial No 191 émanant du quartier-général de la Légion de la Louisiane, les Volontaires Français se réuniront dimanche, 13 courant, à 4 heures précises, sur la Place d'Armes, pour inspection par le chef d'état-major général A. Fordick.

Pendant l'inspection, les capitaines des différentes compagnies remettront au major A. Fordick les rôles des compagnies comprenant l'âge, le lieu de naissance et la résidence des personnes sous leurs ordres.

Chaque soldat armé d'un fusil devra être aussi habillé.

Par ordre du brigadier-général Jos Trudeau
Le commandant FERRIES.

Les capitaines du bataillon auront à remettre mercredi, sans faute, chez le commandant les listes au complet de leurs compagnies respectives, avec les indications ci-dessus mentionnées.

Tout membre absent à l'inspection de dimanche subira les rigueurs du règlement.
Par ordre,
Le capitaine adjudant-major BROGNIET. 8oct

TIRAILLEURS FRANÇAIS.
A la réunion des TIRAILLEURS FRANÇAIS qui a eu lieu hier au soir, les officiers dont les noms suivent ont été élus par la compagnie
Capitaine, G. Chagnard,
Lieutenant, F. Menocket,
Sous-lieutenant, A. M. bon.
La réunion était présidée par MM. les capitaines Chas Cas Flo et Louis Desommes, de l'Etat-Major de la Brigade. 8oct

TIRAILLEURS FRANÇAIS.
La compagnie se réunira mardi, 8 octobre à 7 heures très précises, pour l'exercice—réunion, rue Jefferson.
Les Tirailleurs non rendront à la tenue suivante: tunique avec pantalon rouge, les guêtres de la pantalon et le ceinturon.
Tous les membres sont requis d'être exacts, ceux qui ne se seront pas munis de leurs armes ou de leur uniforme seront traités conformément aux règlements.
Le capitaine des Tirailleurs.
8oct—1 G. CHAGNARD.

VOLONTAIRES FRANÇAIS.
C'est par erreur qu'on a indiqué un exercice pour le samedi. C'est VENDREDI qu'on aurait dû dire. Donc, mercredi et le vendredi. Appel fait à 6 heures du soir.
Par ordre du commandant.
Le capitaine adj dant major,
7oct—5f BROGNIET.

VOLONTAIRES FRANÇAIS.
La troisième Compagnie dite des Tirailleurs Volontaires d'Alger aura seulement deux exercices par semaine.
Les listes d'admission sont déposées chez M. Eme Rethoré et chez M. Duvic.
Pour toute personne munie d'un pantalon gris, l'équipement complet ne dépasse pas $3 50.—Par ordre.
Le capitaine de la compagnie
7 oct—10 BOUDOUX.

Aux Français d'Alger.
AVIS. — TIRAILLEURS FRANÇAIS — SECTION D'ALGER.
—Les personnes non naturalisées qui désirent faire partie de la section de Tirailleurs Français en formation, peuvent s'inscrire chez M. Charles Lecarpentier.
Pour éviter le dépeuplement des membres et la perte de temps cette section fera appel à ceux qui voudraient se joindre à la compagnie de Tirailleurs que pour les exercices de Bataillon.
Des certificats pour l'exemption de la milice seront délivrés au capitaine commandant des Tirailleurs.
Par ordre du capitaine des Tirailleurs Français
G. CHAGNARD.

REGIMENT DES GARDES D'ORLEANS
Nouvelle Orléans, 7 octobre 1861.
ORDRE DE SERVICE No 10.—A partir de ce jour les exercices auront lieu comme suit:

ECOLE DE BATAILLON
le vendredi à 4½ heures P. M. précises.

ECOLE DU SOLDAT ET DE PELOTON
pour la 1re compagnie le jeudi,

do	2de	do	samedi,
do	3me	do	mercredi, } de 5 à 7 heures P. M.
do	4me	do	jeudi
do	5me	do	samedi
do	6me	do	lundi, de 7 à 9 heures P. M.

Rendez-vous à l'Arsenal, rue d'Orléans.—Pour les Gardes de l'Esplanade à la salle de l'Etoile Polaire, les lundis et le jeudi, de 5 à 7 heures P. M.

Les capitaines auront le droit de fixer tels autres jours qu'ils voudront pour l'Ecole de Peloton; mais les jours ci-dessus sont obligatoires.

Tout membre qui manquera à ces exercices sans excuse valable, sera traduit devant le conseil de guerre du Quartier Général.

Tous les membres sont requis d'avoir leurs armes et équipements en parfait état, et leurs uniformes au complet.
Par ordre de N. AUGUSTIN,
Colonel, commandant les Gardes d'Orléans.
E. PUECH Adjudant-Major.

ARTILLERIE DE SIEGE, DE BEAUREGARD.
La compagnie se réunira mardi le 8, à 7 heures précises du soir, à leur arsenal encoignure Lionet Bons Enfants.
Tous les membres sont requis d'être exacts.
8 oct—1 E. A. DE GRUY secrétaire

Batallon de Cazadores Españoles.
CHASSEURS SLAVONIENS.
—1re Compagnie—
Nlle-Orléans, 6 octobre 1861.
Les membres sont notifiés qu'il y aura exercice de cour pendant tous les MARDI et JEUDI, de chaque semaine, à 4 heures P. M., et SAMEDI l'exercice du Bataillon à 3 heures précises P. M. Tout membre qui ne répondra pas à l'appel des exercices, sans donner des motifs, sera condamné à une amende et son nom sera envoyé au quartier-général. Ceux qui seront retenus pour cause de maladie devront faire parvenir au capitaine un certificat de médecin.
La plus stricte ponctualité est requise.
Par ordre du commandant.
8 oct—3f S. O. FABIO, capitaine.

Ordre de milice No 8.
Compagnie B., 8me régiment 2de Brigade. Les citoyens âgés de 18 à 45 ans, sujets à la loi de la milice, et demeurant dans les limites des rues Villeré, Champs-Elysées, Claiborne et Esplanade, sont requis de se présenter pour l'organisation de compagnie, sur le terrain derrière le Consulat, encoignure des rues Claiborne et Ursulines, MERCREDI, 9 du courant à 5 heures du soir.
Par ordre de HENRY V. McCALL, capitaine de la compagnie B., 8me régiment, 2e brigade de la 1re division de la Louisiane. 8 oct—

VOLONTAIRES FRANÇAIS.
La direction du corps invite les chefs des différentes compagnies à tolérer sans difficulté la rentrée des membres anciennement inscrits, que leurs occupations ont tenus captifs quelque temps éloignés de nos manœuvres.

Des listes pour les nouveaux enrôlements sont déposées chez le commandant, rue Hôpital 79, entre Royale et Bourbon.

Pour tout postulant déjà muni d'un pantalon gris, le complément du costume ne s'élève pas au-delà de $3 50.
Par ordre du commandant.
5oct—5f Le capitaine adjudant-major, BROGNIET.

Legion Española.
En las elecciones ultimamente verificadas en este cuerpo, bajo la presidencia del Capitan que suscribe, han resultado nombrados oficiales los señores siguientes:

1a Compañia.
D. Andres Ferrer, Segundo Teniente, en reimplazo de Du José Aleix, dimisionario.
José Barba jr. Tercer Teniente.

2a Compañia.
D. L. M. Avendaño, Capitan.
D. Salvador Font, 1ro Teniente.
D. Ramon Martinez, 2o id.
D. Pedro Casanas, 3o id.

3a Compañia.
D. Antonio Pons y Valencia, Capitan.
D. Valerio Garcia, 1ro Teniente.
D. José Gonzales, 2o id.
D. José Bernal, 3o id.

EGERCICIOS.
La asistencia á los ejercicios es obligatoria, segun órden superior, y se recomienda á los respectivos capitanes que tomen nota de los individuos que falten sin causas legales, para adoptar las medidas que sean conducentes.

El Cuartel General de la Legion queda establecido definitivamente en el salon del Globo.

Los ejercicios empezarán á las 5 1/2 de la tarde y tendrán lugar, como sigue:

La Compañia y los que deseen ingresar en ella, el lunes 7 del corriente.

2a Compañia y los que deseen ingresar en ella, el martes 8 del corriente.

3a Compañia y los que deseen ingresar en ella, el miercoles 9 del corriente.

Se recomienda, pues, la mas puntual asistencia, no tan solo para facilitar los trabajos del instructor, sino tambien para organizar de una vez las respectivas Compañias.

Las listas para la 4a Compañia quedan abiertas en el salon del Globo.

Los individuos de la Legion que no hayan recibido aun su diploma, pueden pasar á recogerlo, á la calle de Commun No 116.
El Capitan de la primera.
7 oct—3 F. AVENDAÑO.

COMPAGNIES, ATTENTION!
Instruction complète et rapide.
UN bon instructeur qui a obtenu des résultats très marqués dans plusieurs compagnies et qui dispose des meilleures recommandations offre ses services pour l'instruction soit d'une compagnie, soit d'un certain nombre de recrues. S'adresser à M. GENY, à son école militaire, rue du Maine No 197, entre Bourgogne et Remparts. 4 oct—6f

JALAP DU MEXIQUE—Un lot de jalap du Mexique à vendre par CABALLERO & SAGUALDO.